41e Année - N° 3101. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 23 Mars 1929.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

L'USINE DE SISTERON

Extrait du registre des délibérations du Conseil Général, séance du 9 février 1929.

Compte-rendu sténographique de l'intervention de M. Emile Galici, Conseiller Général.

(*Suite*)

Aux termes de la loi le Conseil général est tenu de donner son avis à toute modification du cahier des charges d'une concession hydraulique ; c'est également pour cela qu'il est réuni aujourd'hui. A cette époque que fit le Conseil général ? il s'entoura de toutes les garanties et dit à la ville de Sisteron principale intéressée : Nous sommes saisis par la S F.M D. d'une demande tendant à l'installation d'une usine *provisoire* (et ce mot provisoire nous allons sans cesse le retrouver au cours de cette affaire). Cette usine *provisoire* s'éléverait au Poët ; la Société est légèrement gênée, elle n'a pas actuellement les ressources nécessaires pour achever la construction du canal. Elle vous demande donc de construire une usine *provisoire au Poët* ; puis sans interrompre les travaux elle se procurera par l'exploitation de cette usine les ressources nécessaires pour achever son œuvre La ville de Sisteron voulut bien accepter mais elle s'entoura de garanties Elle dit : il me faut des garanties car nous savons qu'en France il n'y a que le provisoire qui dure. M. Thélène, en maire avisé qu'il était fit prendre par la Société l'engagement suivant :

CHUTE DE SISTERON

Création de la Chûte provisoire du Poët

Engagement annexe à la 2me convention additionnelle du 4 septembre 1919.

La Société des Forces motrices de la Durance, représentée par M. Louis Marlio administrateur délégué élisant domicile à Paris, 126, rue de la Boétie agissant au nom de la dite Société en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil d'administration en date du 22 septembre 1922. Comme suite à la demande d'aménagement de la Chûte provisoire du Poët présentée par elle.

S'engage :

1° A verser à la commune de Sisteron la somme de 30.000 francs, payable à terme échu courant à partir de la date du décret autorisant la création de la chûte PROVISOIRE du Poët jusqu'à la réalisation de l'une des deux éventualités suivantes :

A) la mise en service de l'usine hydro électrique de Sisteron concédée le 4 septembre 1919.

B) ou la déchéance ou l'abandon de la chûte de Sisteron actuellement accordée étant entendu que dans ce dernier cas le total des annuités payées ne pourra pas être inférieur à deux-cent-cinquante-mille frs, (250.000 frs.)

2° A tenir les réserves de force prévues aux articles 19 et 20 du cahier des charges de la concession de l'usine de Sisteron à la disposition des parties prenantes à une tension au plus égale à 10.000 volts à l'usine du Poët tant qu'elle existe, à Sisteron, à Château-Arnoux ou Volonne dans la limite d'une puissance de 80 kw à St-Auban et à l'un des prix suivants au choix des parties prenantes :

0 fr 10 le kw heure ; ou au prix fixé par l'art. 19 du cahier des charges de la concession de Sisteron pour les services publics.

3° La Cie de produits chimiques et électro-métallurgique Alais, Froges et Camargue ayant pris les engagements dont copie ci-jointe vis à vis de la S F. M.D., cette dernière déclare assumer vis à vis du pouvoir concédant la responsabilité personnelle de l'exécution desdits engagements

Fait à Paris le 6 août 1923.

Lu et approuvé,

Société des Forces-Motrices Durance,
L'administrateur délégué,
signé : Marliot.

Nous demandons à la Compagnie de tenir ses engagements de 1923 et d'édifier l'usine de Sisteron ou nous demanderons au Ministre ce que la Cie a dores et déjà accepté, c'est-à-dire la déchéance ou l'abandon de toute la chûte. Voilà comment se pose la question.

Mais la S F.M.D. est dirigée par des gens avisés, trop avisés qui savent très bien défendre leurs intérêts. Au mois de Juillet 1927 nous apprenons en effet que la S F.M.D. a fait une demande au Ministre des T. P. Elle dit : Cette usine provisoire du Poet que j'avais demandé la permission de construire, permission que vous avez eu l'amabilité de m'accorder, je vous demande de la considérer comme définitive, je renoncerai au bas de la chute

Il est évident qu'une telle demande est anormale et injustifiée. Dans une concession il y a du bon et du mauvais. Dans la concession Ventavon-Sisteron il y a une portion très facile à exécuter, c'est la portion Ventavon-Le Poet, mais quand on arrive aux environs du Poet et qu'on va vers Sisteron ce n'est plus la même chose car on creuse dans le pudding De plus il y aurait un double avantage pour la compagnie si on lui accordait ce qu'elle demande ; d'abord elle serait débarrassée de la charge de construire le tronçon le Poët - Sisteron et de plus elle aurait rendu inutilisable cette dite portion ; vous ne trouverez en effet aucun concessionnaire pour équiper ce tronçon car la hauteur de chûte est déjà diminuée de la hauteur Ventavon - Le Poet ; il ne reste plus que 25 mètres de chûte.

Une concession est un tout De deux choses l'une ou la Sté concessionnaire exécute les clauses du cahier des charges et dans ce cas elle construit l'usine de Sisteron ou elle abandonne le tout.

Au surplus on parle à des gens prévenus. Car si vous aviez la curiosité de jeter un coup d'œil sur le décret de concession lequel prévoit les clauses et conditions auxquelles la concession est accordée vous trouveriez sous l'art. 21 les conditions de déchéance et de mise en régie provisoire ; l'Etat sait donc bien qu'il peut se trouver en présence de l'égoïsme d'une Sté capitaliste quelconque ; tout arrive et ce n'est pas du coté socialiste j'espère qu'on me critiquera sur ce point. L'Etat a donc pris des précautions et il a inséré dans le décret de concession cet article :

« Si le concessionnaire n'a pas présenté les projets d'exécution ou s'il n'a pas achevé ou mis en service les ouvrages et l'usine concédée dans les délais et conditions fixés par le cahier des charges il encourra la déchéance qui sera prononcée après mise en demeure par décret sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. »

Ce n'est pas la une procédure anormale ; en ma qualité de juriste je suis bien obligé de respecter la Loi. Je ne suis pas partisan d'une procédure spéciale contre cette société, je demande seulement qu'à cette occasion soient appliquées uniquement les règles du droit commun, c'est-à-dire les règles qui régissent les citoyens entre eux.

Le contrat synallagmatique intervenu entre l'Etat et la S.F.M.D règle les conditions dans lesquelles pourrait être enlevée à cette société la concession qui lui a été accordée si elle ne se soumettait pas aux clauses du cahier des charges qu'elle a librement acceptées. C'est l'exécution de ce contrat que nous demandons.

C'est ainsi que la question se posait lorsqu'en septembre 1927, vous avez été appelés à trancher le problème. Vous n'avez pas voulu en délibérer tout de suite ; vous avez prié M. le préfet de faire savoir d'urgence au Ministre que vous lui demandiez de ne pas prendre de décision en ce qui concerne la demandede la S F.M.D. sans que le Conseil Général ait été appelé à en délibérer. Mieux même, vous avez désigné une commission qui s'est rendue au Ministère des Travaux Publics et qui a entretenu le ministre des désidératas du département. Il n'y a eu de qui que ce fut la moindre opposition en ce qui concerne l'exécution intégrale des engagements pris. Pour éclairer la réligion de nos collèges qui ne faisaient pas partie de cette délégation, il est nécessaire que je donne au Conseil Général lecture du compte rendu de l'entrevue que nous avons eu avec le Ministre des Travaux Publics.

(*à suivre*)

Chronique Electorale

La mairie de Sisteron nous communique le plaidoyer suivant :

NOS EAUX

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique samedi dernier à la Mairie, a voté la réalisation d'un emprunt de 117.600 frs. auprés du Crédit Foncier de France, amortissable en 30 ans au taux d'intérêts de 7, 40 o/o. Cet emprunt est destiné à faire face à la construction du réservoir souterrain du Collet, dont les travaux vont être entrepris incessamment et au paiement du prix d'achat de la citadelle. Ce réservoir d'une contenance de 1.000 m3 ou un million de litres, sera construit à même dans le tunnel et permettra une distribution ininterrompue dans les futures canalisations d'une eau pure et très fraîche en été.

L'administration des Ponts et chaussées aura terminé dans quelques jours la mise au point des projets de distribution en ville et de création d'un réseau d'égouts. Ces projets seront de suite examinés par le Conseil Municipal et les formalités administratives seront hatées le plus possible pour que ces importants travaux puissent être commencés dans le courant de l'été.

La municipalité actuelle aura donc réalisé les problèmes de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement de notre cité qui depuis quarante ans était en instance devant les municipalités qui se sont succédées à l'Hôtel de ville.

Au moment de son arrivée à la mairie en 1925, le Conseil Municipal s'est trouvé en face d'une situation décourageante. Plus de 100.000 frs. avaient été dépensés vainement en des travaux de recherche et de captage des eaux qui n'avaient donné aucun résultat. Après de minutieuses visites des lieux des travaux repris dans une direction différente aux premières recherches permirent de capter une quantité d'eau suffisante pour l'alimentation de la ville même en temps de sécheresse.

Le délicat problème d'amenée des eaux du bassin de captage au réservoir qui va être construit au Collet a été couronné de succès et certains quartiers de notre ville sont, d'une façon primitive mais provisoire, alimentés par ces eaux du chatillon que certains esprits inquiets affirmaient ne devoir jamais arriver à Sisteron.

* * *

Quelques Réflexions

La lecture du compte-rendu, relaté ci-dessus, de la séance du Conseil municipal est pour le moins suggestive et fait sourire tout homme politique tant soit peu au courant des affaires locales qui se rappele par qui fut élu M. Emile Paret pour recueillir la succession de M. Thélène, maire, mort en fonctions au début de l'année de 1923.

Nous nous demandons sérieusement si à la mairie on a voulu infliger un blâme à M. Paret, maire ou bien si un faiseur habile de calembourds et de galéjades a voulu s'amuser un brin.

Il est dit, sans plaisanter, dans ce compte-rendu que le Conseil municipal élu le 3 mai 1925 a " trouvé en mairie une situation décourageante."

Tout cet écrit sent bon les élections municipales prochaines et est un défi lancé aux conseillers municipaux de 1919-1925 volontairement semés par M. Paret le long de la route électorale et qui auraient des véleites d'être candidats le 5 mai. C'est la flèche du Parthes qui les atteint au talon...

Il s'agit ici d'accorder les violons pour qu'ils ne jouent pas faux !... Une explication est necessaire afin que les électeurs connaissent la vérité.:

Qui était déjà maire en 1925 ?.. .....M. Emile Paret, le maire d'aujourd'hui.

Qui est-ce qui a créé une situation décourageante ? — si situation décourageante il y avait — M. Paret qui en compagnie de sept membres de son Conseil passa avec armes et bagages de l'autre côté de la barricade.

Dans ces conditions le seul responsable de la **situation décourageante** que signale ce compte-rendu c'est M. le Maire de Sisteron.

Les anciens conseillers municipaux qui se voient visés dans les considérants de ce compte-rendu tiendront à user du droit de réponse pour faire connaître au public qu'ils sont sortis de la mairie la tête haute avec la satisfaction du devoir accompli. Faut-il rappeler à ce sujet la mémorable séance tenue à la veille des élections du 3 mai 1925 sous la présidence de M. Paret, maire que ses camarades d'âge et de collège avaient, par sympathies seulement, élevé à la première magistrature

© VILLE DE SISTERON

du pays, séance dans laquelle M. Paret, se couvrant du masque de Janus, disait en s'adressant aux conseillers :

Messieurs, à la veille des élections, je tiens à vous témoigner toute ma reconnaissance et à vous adresser mes remerciements pour le concours que vous m'avez donné dans la bonne gestion de nos finances. Je vous adresse Messieurs avant de nous séparer, toutes mes félicitations. (textuel).

Si nous ne disons pas la vérité que l'on nous prouve le contraire. D'ailleurs ces démonstrations d'amitié et ce témoignage de satisfaction furent le baiser de Judas donné par le Maire.

Les conseillers visés ne craignent pas de dire qu'ils ont laissé en partant une situation nette et prospère, exempte de toute dette et un budget se bouclant par un excédent de recettes. Ils ajoutent que pendant leur passage aux affaires de novembre 1919 a mai 1925, ils ont acheté le Châtillon pour la somme de 110.000 frs. ; ils ont mis en demeure l'administration des P. et C. d'avoir à terminer le projet d'adduction d'eau potable et des égouts ; ils ont fait procéder à des recherches d'eau qui évidemment ont nécessité certaines dépenses, mais qu'on nous dise un peu, en mairie, comment il faut s'y prendre pour mettre des projets à l'étude sans dépenser un sou ? Qu'on nous dise aussi pourquoi la mairie des pénitents qui donnait, par sa disposition, satisfaction au public est venue sur la place ? Qu'on nous dise sincèrement combien a coûté la construction de cet édifice alors que le projet de l'architecte s'élevait à 75.000 fr. environ ?

Avouons que ce n'est pas à quelques jours des élections, qu'il faut, par des sous-entendus significatifs, raviver d'anciennes querelles.

Un ancien C. M.

DERNIÈRE HEURE

De plus fort en plus fort

Les adversaires de la construction de l'Usine sont décidés à tout pour décharger la Société de ses obligations.

Leur dernière manœuvre dépasse toutes les bornes. Ils viennent en effet de faire surcharger un régistre public pour modifier une situation juridique 5 mois après la date véritable afin de rendre possible des poursuites qui juridiquement sont éteintes.

Je laisse le public juge de ces procédés sur lesquels je vais faire toute la lumière ! Quoiqu'il advienne, je continuerai jusqu'au bout le rôle que les électeurs m'ont assigné et grâce à la nouvelle municipalité, nous avons le ferme espoir d'obtenir après le mois de mai l'exécution intégrale des engagements pris envers notre Cité c'est à dire la construction de l'usine génératrice du Pont de Buëch.

Ce ne sera que justice.

EMILE GALICI

CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Concours de Boules. — Demain dimanche à 1 h. de l'après-midi, grand concours de boules au jeu libre, par trois, donné sous les auspices du *Bouling-Club*, prix 100 fr. Ce concours aura lieu sur le pré de foire ; le lancement du but se fera à l'heure indiquée plus haut ; prix d'entrée par joueur : 2 fr. pour les sociétaires et 3 fr. pour non sociétaires.

Touristes des Alpes. — Concert Bal. — *La soirée musicale et dansante que notre société musicale offre à ses membres honoraires demain dimanche dans la salle des Variétés se présente sous les plus heureux auspices ; notons qu'à l'annonce de cette soirée de nombreux membres honoraires se sont fait inscrire élevant ainsi leur nombre à plus de 200, ce qui est réconfortant pour nos musiciens dont le dévouement est grand pour cette société plus que centenaire. Elle veut montrer sa vitalité par des concerts qu'elle se propose de donner cette année pour le bien grand bien du pays.*

Le pénible hiver qui se termine n'a en rien amoindri le zèle de nos musiciens ; malgré les rigueurs du temps ils ont mis à l'étude deux magnifiques programmes très bien sus aujourd'hui, celui que nous publions ci-dessous sera exécuté demain au soir à 9 heures :

D'Artagnan, Allégro	Allier.
Salmigondis, *fantaisie*	Blégier
Valse des Officiers	Beaufort
Voyage en Chine, op	Bazin
Air du Chalet pour baryton	Adam.

Nous sommes assurés du succès de cette soirée musicale et dansante et nombreux seront les membres honoraires qui répondront à l'aimable invitation des touristes des Alpes.

* * *

Les personnes qui n'ont pu être visitées par manque de temps et qui désirent être membres honoraires trouveront au guichet des cartes qui seront délivrées moyennant le versement de la cotisation annuelle de 10 francs.

La Commission musicale rappelle que les cartes ne serviront pour la rentrée qu'aux membres directs de la famille du possesseur de la carte.

Confiserie BROUCHON

Pour vos articles de Pâques n'achetez rien sans voir nos grands assortiments à des prix toujours en rapport avec la qualité.

Théâtre des Variétés. Tournée Zidner. — *Zidner*, le populaire Fantaisiste des Folies Bergères de Paris, sera très bientot parmi nous. Il est l'âme de La « super Revue » **PARIS QUI DANSE.** La troupe incomparable n'est composée que d'artistes vedettes des plus grands Music-Halls de la Capitale : Suzanne Mainville, l'originale vedette de l'Olympia Christiane Wagner, exquise des divettes, les fameuses Zizi Girls, les jolies ballerines Y Sary, O. Fryac, J. Dormeau, Y. Ritsa, etc.. etc.. Le ténor A. Brondet. R. Capry, plein de fantaisie, J. Mayeux, au comique débordant, et le fameux danseur Rimels. Trois heures de spectacle éblouissant artistique et correct.

A l'occasion du 1er avril et de Pâques, grand choix de cartes illustrées. En vente à la Librairie - Imprimerie LIEUTIER, rue Droite, Sisteron.

Le crime de Melve — *Sisteron-Journal* avait en temps opportun relaté tout au long les détails du crime commis par le nommé Garcin, sur la personne de son père qu'il tuât de plusieurs coups de fusil.

La Cour d'Assises des Basses-Alpes vient de condamner ce fils indigne aux travaux forcés à perpétuité.

Nécrologie. — La semaine dernière s'éteignait doucement au milieu des siens, un vieux sisteronnais, le père Vignet, âgé de 80 ans, habitant depuis de longues années le quartier de Chaterusse. Une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure ce bon cultivateur, qui consacra toute sa vie aux durs travaux de la terre.

Nos condoléances à la famille Vignet.

La nouvelle **CITROEN**, 10 CV C 4, dont on dit tant de bien possède tous les avantages de la voiture parfaite.

Suspension, reprises d'accélération, vitesse.

L'économie qu'elle procure en frais d'impôts, assurances, faible consommation d'essence, d'huile, et frais d'entretien très réduit. La classe au premier rang des voitures utilitaires. Demandez à l'essayer à l'agent :

Francis JOURDAN, avenue de la gare, Sisteron

qui se fera un plaisir de vous piloter a l'allure qui vous plaira et sur la route que vous choisirez.

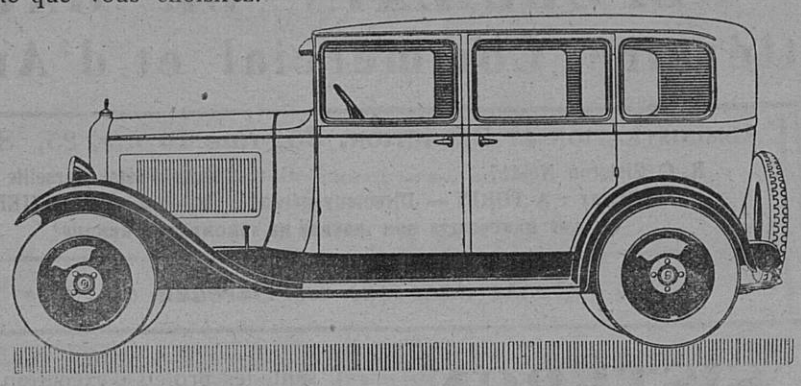

Camionnette, 500 kg charge utile . . .	20.600 frs
Chassis, 1000 kg charge utile . . .	18.890 -
Conduite Intérieure luxe, 4 places très confortables .	25.600 -
Berline 4 places, grand luxe . . .	25.600 -

Vente à crédit en 12 et 18 mensualités.

REMERCIEMENTS

Les Familles VIGNET, KAMERMEIER, EYSSERIC, TURCAN, adressent à leurs parents, amis et connaissances l'expression de leur profonde gratitude pour les témoignages de sympathie qu'elles ont reçu à l'occasion du décès de M.

François Ferdinand VIGNET

décédé à Sisteron le 14 mars 1929, à l'âge de 80 ans.

Jeune Mère

demande **nourrisson.** Soins maternels et propreté. Bon air convenant à jeune enfant. *S'adresser au bureau du Journal.*

DONNERAIS leçons conduite automobile et de mécanisme consciencieuses à toute personne qui en fera la demande au *Garage Gigoroff et Malakoff*, 51, rue Droite, SISTERON.

CASINO CINÉMA

Samedi, soirée, Dimanche, matinée

Deux représentations cinématographiques, Au programme :

PARAMOUNT-ACTUALITES

2 *Films réellement merveilleux* **2**
Grandes Vedettes

MILLIARDAIRE

grande comédie moderne interprétée par la vedette Bébé DANIELS.

encore un gros succès, Pola NEGRI, dans :

" CONFESSION "

Ses expressions reflettent les mouvements d'une âme de femme et de mère cruellement mise à l'épreuve par un impitoyable destin.

Orchestre symphonique

La semaine prochaine :

Sur les pistes du Sud, F. Thomson

Bientot : **La grande épreuve.**

* * *

Dimanche 24 Mars, au **Grand Casino** de Sisteron, la Tournée Danrès Moncey donnera pour une soirée seulement la Revue : **Midi qui chante**

Spectacle de famille et fou-rire, avec une troupe de tout premier ordre.

A LOUER

Appartements, situés Place de l'Eglise. Pour visiter Samedi et Jour de Foire, S'adresser à *M. Bonfort de Laidet* à Baulieu, Sisteron.

A VENDRE Une **CHARRETTE** à l'état de neuf.

S'adresser à M. MALDONNAT Henri, *à la Coste - Sisteron.*

Les cafés, F. LATIL, en boite, sont en vente à Sisteron chez M. Paul Latil, épicier, route de Noyers.

Détail et demi-gros

Félix LATIL. Usine et Bureaux, 14 - 16, Rue du Bosquet, — MARSEILLE —

Etudes de Me J. TARTANSON,
Avoué à DIGNE
et de Mes **BUES** et **ESMIEU**
notaires à SISTERON

VENTE par Licitation

Immeubles sis à Sisteron

Adjudication en l'étude de Me BUES, notaire à Sisteron le quatorze avril mil-neuf-cent-vingt-neuf à 14 heures.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil des Basses-Alpes, le quinze février mil-neuf-cent-vingt-neuf il sera procédé le **quatorze avril** mil-neuf-cent-vingt neuf à **14** heures à **Sisteron** en l'étude de Me **Buès**, notaire, et par le ministère de Mes **Bués** et **Esmieu**, notaires à Sisteron à cet effet commis ;

A la requête de 1° Monsieur Louis Marius **Reynaud** ; 2e Mademoiselle Reine-Marie-Virginie **Reynaud**, comptable ; 3e Monsieur Albert-Louis-Edouard **Reynaud**, journalier ; 4e Madame Mireille-Victorine-Jeanne **Girard**, veuve de René-Albert-Jean **Reynaud**, ménagère ; 5e Monsieur **Girard** Siméon, employé au P.L.M. agissant en sa qualite de tuteur ad hoc des mineures Marguerite-Reine-Simone **Reynaud** et Georgette-Marie-Rose **Reynaud**, tous demeurant a Sisteron ayant Me **Tartanson** pour avoué ;

En présence de Monsieur **Vignet** Denis, limonadier à Sisteron, subrogé tuteur ad hoc des dites mineures **Girard** susnommées.

A la vente aux Enchères publiques des immeubles ci-après désignés sis à Sisteron, dépendant de la communauté **Reynaud** Louis-Marius et dame **Cholin** Charlotte-Marguerite-Armande dissoute par le décès de cette dernière survenu à Digne le huit Avril mil-neuf cent-vingt-un.

Lotissement et mises à prix

PREMIER LOT. — **Labour** à Sisteron, quartier de Chantereine, complanté d'amandiers, traversé par un chemin de quartier et sur lequel se trouve un petit bâtiment Nos 500 p. 5 2 p Section A. d'une contenance de un hectare, onze ares, six centiares ; confrontant du levant : Reynaud ; du midi ; de Gombert ; du couchant Imbert ; du nord Lieutier.

Mise à prix : Deux-millé-cinq-cents francs, ci. . . . . **2 500** fr.

DEUXIEME LOT. — **Labour** à Sisteron, quartier d'Entraïx sur lequel se trouve un bastidon et un puits numéro 500 p. section A. d'une contenance de soixante-dix-huit ares, vingt neuf centiares ; confrontant du levant un chemin ; du midi, Reynaud ; du couchant Petit ; du nord Espinasse.

Mise à prix : Cinq cents francs. ci. . . . . **500** francs

TROISIEME LOT. **Labour** à Sisteron, quartier de Chantereine. numéro 500 p. section A. d'une contenance de un hectare, sept ares, quarante centiares, confrontant : du levant et du midi Reynaud ; du couchant, Siard ; du nord Reynaud.

Mise à prix : Six cents francs. ci.. . . . . **600** francs

Pour tous renseignements s'adresser à Mes **Buès**, et **Esmieu**, notaires commis.

Digne le 19 Mars 1929.

J. TARTANSON.

© VILLE DE SISTERON

Le moteur humain doit être surveillé

Comme le moteur d'une machine, le « moteur humain » à besoin d'être surveillé, entretenu. Si vous voulez éviter une usure prématurée, vous devez absolument maintenir votre organisme en état de perpétuelle défense et pour celà le tonifier, le «remonter» dès que la moindre impression de lassitude, de fatigue se produit, et à plus forte raison quand vous lui demandez un surcroit d'activité physique ou intellectuelle. Le meilleur moyen pour celà consiste à faire une cure d'HENYL.

HENYL est un combiné strychno-nucléo-manganique d'une efficacité surprenante. Si vous êtes diminué par la fatigue ou la maladie, il vous transformera en un être plein de forces, gai et heureux de vivre.

Demandez la brochure Numéro 108 " Le Mal du Siècle " qui vous sera envoyée gratuitement sur demande aux Laboratoires LAURIAT La GARENNE-COLOMBES (Seine).

Suites de Bronchites

Les bronchites récidivent chaque anné aux mêmes époques et finissent par prendre la forme chronique et catarrhale. On tousse. on crache sans cesse et la congestion des voix respiratoires produit l'essoufflement et l'oppression Il faut, dans ce cas, employer la Poudre Louis Legras ; la toux, l'expectoration exagérée, l'oppression céderont rapidement à l'emploi de ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boite est expédiée contre mandat de 4, 50 fr. (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, à Paris.

CHEVAUX BLESSÉS, écorchés, guéris immédiatement sans cesser le travail par " **Le trésor du Cavalier** ", remède employé pendant la guerre par l'armée française. Un flacon par poste, 7 fr. 60. Tous remèdes pour volailles, bestiaux, centaines de références des Basses Alpes et renseignements gratuits. **A. MEYNARD**, Fabrique de produits vétérinaires à VALREAS (Vaucluse).

A LOUER à Saint-Barthélémy, **FERME**, quartier de l'Adrech. *S'adresser à* **M. BEC**, *chaussures, à Sisteron.*

MOTO A VENDRE
marque **Peugeot**, 175 cm3. Bon état.
S'adresser au bureau du Journal.

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE
10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le jeudi, cabinet ouvert à Saint-Auban

Sisteron-Electricité

Fournitures Générales pour l'Electricité
Grand Choix de lustres fer forgé
Abat-jours —o— Suspensions
Fers à repasser 110 et 220 volts
Lampes Monowatts et Demiwatts de tous voltages
INSTALLATIONS
et Réparations Garanties
L. BOCCARON, ELECTRICIEN
4, Traverse de la Place, SISTERON -- (B-A)

Etat-Civil

du 15 au 22 Mars 1929

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGES

entre : Marcel Emile Louis Mourenchon, cultivateur à Volonne et Lydie Victorine Pellegrin, s. p. à Sisteron.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Jean Honore Eysseric, 81 ans, Hôp.

Etude de Me **BUES**,
Notaire à SISTERON.

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me **Buès**, notaire à Sisteron, le 17 mars 1929, enregistré sous le folio 5 et la case 15, Madame Lucie Félicienne **Richaud**. Veuve de Monsieur Alphonse Henri **Rolland**, demeurant à Sisteron et les héritiers de Monsieur Alphonse Henri **Rolland**, ont vendu à Monsieur Gustave Henri **Imbert**, propriétaire à Sisteron, le fonds de Commerce de Café connu sous le nom de

CAFÉ ROLLAND

exploité à Sisteron, avenue de la Gare.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de Me **Buès**, domicile élu.

Pour premier avis,
BUES.

RADIOLA

Récepteur de luxe à 6 lampes et à cadre
construit sur un principe nouveau et brèveté.

RADIOLA ne craint pas l'essai comparatif que nous vous engageons à nous demander.

RADIOLA est garanti contre tout vice de construction et son prix n'est que de 700 francs.

Agence : **C. FIASTRE,**
Mécanicien - Electricien, **6, Rue de Provence, - SISTERON** - (B.-A.)
Téléphone N° 80.

- Cabinet Dentaire -
A. SILVY
CHIRURGIEN - DENTISTE
Le Jeudi et le Vendredi.
2, Rue Paul Arène — SISTERON.

Matériel Electrique

Installation - Éclairage
— Force - T. S. F. —
Réparations moteurs - Bobinage
CHAINE Clovis
L'ESCALE (Basses-Alpes)

HERNIE

a commencé à faire moins de victimes en France, à partie de l'apparition du fameux *Bandage pneumatique sans ressort* de **A. CLAVERIE**, de Paris.

Il suffit de consulter les statistiques pour s'en assurer.

L'éminent Spécialiste des **Etablissements CLAVERIE** vous recevra de 9 h. à 4 h. dans les villes suivantes :

VEYNES. dimanche 24 mars, Hôtel Dousselin (de midi à 4 h.)

GAP, lundi 25 mars, Hôtel des Négociants.

FORCALQUIER mardi 26 Mars, Hôtel Lardeyret.

SISTERON, vendredi 29 Mars, Hôtel des Acacias.

DIGNE, Samedi 30 Mars, Hôtel Remusat

Ceintures perfectionnées

contre les affections de la matrice et de l'estomac, rein mobile ptose abdominale, obésité, etc.. les plus *efficaces*, les plus *légères*, les plus *agréables* à porter.

Modèles nouveaux et exclusifs des Etablissements A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, Paris

MOTOCYCLISTES, SPORTIFS !
Essayez la moto " **LUCIFER** "
Elle vous épatera. Prix : **2.675 frs.**
Paul ALBERT, agent SISTERON

Location d'Automobiles

C'est toujours la maison

JEAN GALVEZ

qui possède les beaux taxis de Sisteron.
Voitures : 4 et 6 places, dernier confort.
Les plus souples, les plus confortables, avec les prix les plus réduits.
12, Rue de Provence, SISTERON
—o— ***TELEPHONE 2.*** —o—

teinturerie niçoise

AIX-EN-PROVENCE
-.- *Dépôt : Mme MARGAILLAN* -.-
Maison Bourgeon, 2e étage - SISTERON - 55, Rue Droite

ELECTRIC-AUTO - T.-S.-F.

Atelier Electro-Mécanique Moderne

C. FIASTRE 6, Rue de Provence
SISTERON (Basses-Alpes)
TÉLÉPHONE 71 — Registre du Commerce Digne 827

—o— **RÉPARATIONS** —o—
Dynamos — Magnétos — Accumulateurs
Equipement électrique de voitures
STOCK ACCUMULATEURS DININ
Fournitures pour autos et T. S. F — Agence RADIOLA

Entrepreneurs-Proprietaires-Riverains

POUR VOS TRAVAUX { de défenses contre les eaux / de soutènements / de constructions de Routes

Nous vous offrons le gabion Métallique Pabois, Société Française de défense fluviales à Grenoble

Agent de vente pour les Alpes :
SOCIETE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SUD-EST - GAP
Téléphone 142 — R. C. Cap 1885
Télégramme CHARMASSON GAP.

Location d'Automobiles

Voitures fermées et confortables

TAXIS ALIBERT

Rue de Provence -- à côte du casino
Téléphone 80. *SISTERON.*

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

AGENCE DES AUTOMOBILES

RENAULT

Pour chacun, le modèle de grande marque qui convient à ses besoins et à son budget.

les 6 CV.

Chassis nu industriel . . .	13 600 frs.
Carrosserie Commerciale, 400 kg. .	17 600 «
Conduite Intérieure, 4 places . .	19.900 «
Conduite Intérieure, 4 places, *Luxe*	21.500 «

Une gamme complète :
6 cv. — 8 cv. — 10 cv. — 15 cv. — etc.. etc . jusqu'au Camion 7 tonnes 1/2 primé par le *Ministère de la Guerre*

LES SIX CYLINDRES MONASIX ET VIVASIX

RENAULT

MODÈLES 1929 LIVRÉS DÈS MAINTENANT

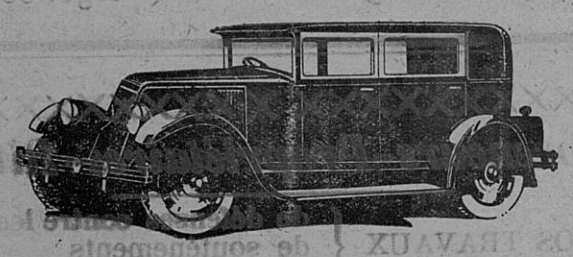

Les MONASIX et VIVASIX RENAULT 6 cylindres sont les voitures de tourisme qui répondent le mieux aux exigences du jour.

Leurs démarrages francs, leurs reprises nerveuses, leur souplesse de marche, leur douceur de direction, leur freinage inégalé grâce à leur servo-moteur de freinage, leur confort parfait, leur ont valu la faveur marquée des automobilistes avertis.

PRIX DES MODÈLES	MONASIX	VIVASIX
Torpedo	25.500 Fr.	35.500 Fr.
Conduite Intérieure	26.500 -	36.800 -
Berline	.....	36.800 -
Conduite Intérieure 7 places	.....	39.800 -

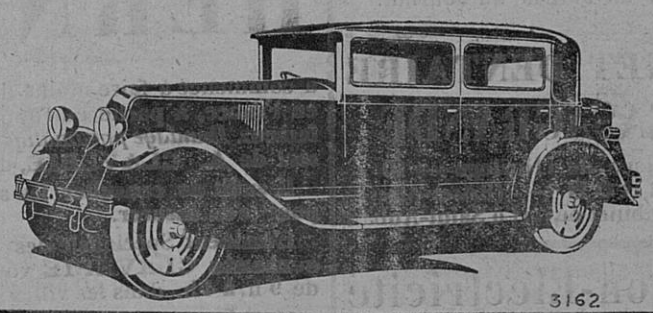

RENAULT, 53, Champs-Élysées - PARIS, et BILLANCOURT (Seine)

3162

RENAULT-BILLANCOURT (Seine)

NOTA

Nous informons nos clients, propriétaires de voitures CITROEN, que notre atelier moderne avec son outillage perfectionné, demeure à leur entière disposition pour effectuer toute réparation aux meilleurs prix.

Parmi nos approvisionnements en *pièces de rechange*, pour les diverses marques d'autos possédées par nos nombreux clients, celui de CITROEN, que nous continuerons à conserver avec son assortiment complet, permettra toujours l'échange rapide de toutes pièces défectueuses.

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON